'n

Z

N

N

ш

EMBR

N 0 V



MOT DU MAIRE

A toutes et tous,

C'est avec un certain pincement au cœur que nous vous distribuons cette feuille mensuelle traditionnelle car nous avons dû retirer de l'agenda et de la lettre d'information toutes les manifestations qui devaient avoir lieu au mois de Novembre (braderie école, sortie le Nez Dehors, deux spectacles du Théâtre, animations au Bar'zouges...) au vu des nouvelles mesures sanitaires annoncées.

Sachez bien sûr que ces mesures sont indispensables. Il est important de faire confiance à nos décideurs et de faire preuve d'une grande solidarité collective.

La mairie reste ouverte pendant cette période de confinement, pour continuer à répondre à vos besoins et n'hésitez pas à faire « remonter » des demandes, des difficultés particulières (par téléphone ou e-mail de préférence). Dès le 30 octobre, des attestations dérogatoires seront à disposition de toutes et de tous dans le couloir du 5 place de la mairie.

Soyons attentifs et bienveillant les uns envers les autres.

A votre écoute.

Cordialement.

Le Maire, Jean-Christophe BÉNIS

ACTUALITÉ

COLLECTE ANNUELLE BANQUE ALIMENTAIRE - Vendredi 27 et samedi 28 novembre. Comme tous les ans, l'épicerie PROXI à Hédé participe à cette collecte qui, sur le plan national, représente 25% des denrées distri-buées. Merci de nous aider à remplir les chariots. Cette collecte locale ira directement aux bénéficiaires de la Banque Alimentaire de Hédé-Bazouges.

RECENSEMENT AGRICOLE- D'octobre 2020 à février 2021, le service régional de l'information statistique et économique (Srise) de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne (Draaf) mobilise 75 enquêteurs agréés. Ces enquêteurs sont soumis au secret professionnel. Les données individuelles restent strictement confidentielles. Elles seront diffusées agrégées dans un but uniquement statistique. Elles ne seront en aucun cas utilisées pour des contrôles. Les premiers résultats du RA 2020 seront rendus publics à partir de la fin de l'année 2021, sur le site Agreste, afin que tous les acteurs du monde agricole ainsi que le grand public puissent mieux connaître l'agriculture française dans sa diversité (de filière, de territoire, d'organisation, etc).

CLASSEMENT ET DÉCLASSEMENT DE CHEMINS COMMU-NAUX ET D'UN DÉLAISSÉ - Par arrêté municipal en date du 20/10/2020, une enquête publique préalable au classement/déclassement de chemins

communaux situés à la Tréhonais & à la Villeneuve et d'un délaissé au lieu-dit Le Poirier est prescrite du 27/11/2020 à 9h au lundi 14/12/2020 à 12h30. Mme Christianne PRIOUL, a été désignée commissaireenquêtrice pour cette enquête. Les pièces des dossiers seront déposées à la Mairie du vendredi 27/11/2020 à 9h au lundi 14/12/2020 à 09h30 afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et le vendredi de 14h à 18h) et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la Mairie à la commissaire-enquêtrice. La commissaireenquêtrice sera présente à la Mairie le lundi 14/12 de 9h30 à 12h30 pour accueillir le public et recueillir ses observations.

DÉCHETTERIE - Du 01/11 au 31/03, les 7 déchèteries gérées par le SMICTOM VALCOBREIZH (Combourg, Montreuil-sur-Ille, Tinténiac, Melesse, Liffré, La Bouëxière, Saint-Aubin d'Aubigné) passeront en horaires d'hiver et fermeront donc à 17h au lieu de 18h.

INFO TRAVAUX

Les travaux d'éclairage public rue de la Retenue à Bazouges-sous-Hédé vont débuter début Novembre. Ils sont confiés à l'entreprise Bouygues Energie, sous la maîtrise d'ouvrage du SDE 35. Ces travaux vont générer quelques perturbations de circulation; Merci de réserver un bon accueil à l'entreprise et de faire preuve de patience.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2020

---=oOo=---

L'an deux mille vingt, le neuf octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES régulièrement convoqué et sur convocation du 2 octobre 2020, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe BÉNIS, Maire.

Étaient présents : M. BENIS, Mme CLEMENT-VITORIA, M. ROBINAULT, Mme HAYE, M. VEYRE, Mme LESCADIEU, M. PORTEBOEUF, M. CADOU, Mme LERAY, M. MELL, M. MEYER, Mme NAVET, M. NICOLAS, M. ROCHARD, Mme SFERRA, Mme STEPHAN, Mme THEBAULT Ont donné procuration : M. BOURGOUIN ayant donné procuration à M. VEYRE, M. QUENISSET ayant donné procuration à M. ROCHARD Absents excusés : /

Secrétaire de séance : M. MEYER

OBJET N° 01-10-2020 : Approbation du PV du 11/09/2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité: APPROUVE le procès-verbal du 11 septembre 2020

OBJET N° 02-10-2020 : Autorisation de signature de prêt -projets de début de mandat (réhabilitation de la salle de sports, créations d'un ACI, d'Espace sportif et de loisirs...)

- M. le Maire rappelle que, pour les besoins de financement des différents projets visés ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 million d'euros :
- -la réhabilitation de la salle de sports (scenario à choisir au moment de l'ouverture des offres des entreprises)
- -la création d'une halte intermodale
- -la création d'un espace sportif et de loisirs (si le scenario retenu pour la salle de sports permet une marge de manœuvre de financement)
- -d'autres projets tels des travaux d'urgence sur l'Eglise etc ...

Après analyse des offres, la proposition retenue est celle du Crédit Mutuel de Bretagne selon les conditions suivantes :

Caractéristiques financières

Montant du contrat de prêt : 1 000 000 €

Durée du contrat de prêt : 25 ans

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.71 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Type d'amortissement : progressif

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ➤ AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de prêt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour un montant de 1 000 000 € aux conditions énoncées ci-dessus ;
- > DONNE POUVOIR à M. le Maire à signer tout acte utile nécessaire à l'exécution de la présente délibération

OBJET N° 03-10-2020 : Taux de fiscalité pour l'année 2021

L'article L2331-3 du Code général des collectivités territoriales définit le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation comme des recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget des communes. Conformément à l'article 1636B sexies du Code général des impôts, le Conseil municipal vote chaque année les taux de ces taxes qui sont appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale.

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne plus voter de taux de taxe d'habitation.

Pour rappel, les taux actuels sont :

Taxe d'habitation	15.36%
Taxe foncière bâtie	18.87%
Taxe foncière non bâtie	34.39%

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances souhaite soumettre 2 propositions :

	Proposition 1	Proposition 2	
	Taxe foncière bâtie : 21.28 %	Taxe foncière bâtie : 20.68 %	
	Taxe foncière non bâtie : 38.78 %	Taxe foncière non bâtie : 37.68 %	

M. le Maire propose de passer au vote dont les résultats sont :

Pour la proposition 1:7 votes / Pour la proposition 2:9 votes / Contre:3 votes / Abstention:0 vote

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité :

APPROUVE les taux suivants : Taxe foncière bâtie : 20.68% et Taxe foncière non bâtie : 37.68 %

OBJET N° 04-10-2020 : Budget Gendarmerie -Décision modificative n°1 /régularisation

La décision modificative proposée est la suivante :

dative proposed est la salvante :		
Chapitre –article –intitulé	Fonctionnement	
DEPENSES/Charges générales -Chapitre 11	+ 2 000 €	
60632 Fournitures de petit équipement	+ 2 000 €	
RECETTES/	- 2 211.24 €	
R002 Excédent de fonctionnement	- 2 211.24 €	
RECETTES/Produits exceptionnels -Chapitre 77	+ 4 211.24 €	
7788 Produits exceptionnels divers	+ 4 211.24 €	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE cette décision modificative conformément au tableau ci-dessus

OBJET N° 05-10-2020 : Budget Assainissement -Décision modificative n°2

La décision modificative proposée est la suivante :

Chapitre –article –intitulé	Fonctionnement
DEPENSES/Charges générales -Chapitre 11	- 775 €
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	-7/3€
DEPENSES/Autres charges de gestion courante -	
Chapitre 65	+ 775 €
658 Charges diverses de la gestion courante	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

> VALIDE cette décision modificative conformément au tableau ci-dessus

OBJET N° 06-10-2020 : Cimetière -adoption du règlement

M. le Maire présente au Conseil Municipal le règlement du cimetière qui a été étudié par la commission travaux du 01/10/2020. La commune de Hédé-Bazouges n'avait pas de règlement pour ses 2 cimetières.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : VALIDE le règlement du cimetière dont l'entrée en vigueur est le 9 octobre 2020

OBJET N° 07-10-2020 : Cimetière -achat d'un caveau

Des détenteurs d'une concession au cimetière de Hédé souhaitent vendre leur caveau 2 places au prix de 900 € net vendeur. Cette proposition est intéressante car la commune de Hédé-Bazouges n'a pas de caveau provisoire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : APPROUVE l'achat de ce caveau pour un montant de 900€ net vendeur

OBJET N° 08-10-2020 : Echange de chemins à la Tréhonnais -classement/déclassement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la précédente réunion municipale, la cession d'un chemin à la Tréhonnais a été validée. Après étude de la situation du chemin avec la commissaire-enquêtrice, il serait préférable de procéder à un échange selon les modalités suivantes :

- D'une part, il est proposé de procéder à un déclassement partiel du chemin communal pour ainsi pouvoir effectuer l'échange (sortie du domaine public communal) et permettre aux demandeurs d'être propriétaires d'une partie du chemin au droit de leurs parcelles.
- D'autre part, les demandeurs, s'engageraient à créer un chemin d'une largeur de 5 mètres sur la parcelle 0C 600 à partir de leur limite de propriété en le balisant avec une clôture à vaches (poteaux béton et poteaux bois avec fil). Ce nouveau chemin créé serait alors à classer pour l'intégrer au domaine public communal.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (18 pour, 1 contre, 0 abstention),

En cas d'avis favorable de l'enquête publique

- > VALIDE le déclassement partiel du chemin communal à la Tréhonais
- > VALIDE le classement du nouveau chemin créé par les demandeurs
- CONFIRME que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs
- > DONNE pouvoir à M. le Maire pour désigner le commissaire-enquêteur et le géomètre
- DESIGNE l'étude notariale de Me BODIC pour la rédaction des actes

OBJET N° 10-10-2020 : Questions diverses

- Mme Anne HAYE, adjointe à la communication, explique le guide méthodologique de communication à destination des élus. Il a pour objectif de les aiguiller à recueillir sur la commune et le territoire de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique des informations à relayer ensuite sur les réseaux sociaux via la Commission Communication. Une attention est à avoir sur la prise de photos dont le consentement est à avoir conformément au Règlement Général de la Protection des Données. La commission se réserve le droit de ne pas diffuser certaines informations (hors propos, polémiques...)
- ➤ Prochain CM le 06/11
- Fin de la séance : 22h30

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.



Téléchargez l'application #tousanticovid! Vous y trouverez l'attestation de sortie dérogatoire et pleins d'autres informations.

DE LA MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES L L INFORMATION Z 'n. N <u>`</u> N LETTRE MENSUELLE ш EMBR 0 \ 1

ASSOCIATIONS

ANNULATION MARCHÉ DE NOËL - Le Comité de Jumelage regrette d'annoncer l'annulation de l'édition 2020 de notre Marché de Noël. Nous pensons que les conditions nécessaires pour présenter un événement aussi convivial et sympathique que les années précédentes ne sont pas réunies. Nous sommes conscients que l'application des règles de sécurité sanitaires est très importante afin de pouvoir contrôler cette pandémie et nous ne voulons pas que notre événement devienne un événement "cluster". Nous souhaitons à tous ceux et celles qui s'investissent dans la réussite du Marché de Noël de bonnes fêtes de fin d'année avec l'espoir de se retrouver l'année prochaine pour l'édition 2021.

COMMÉMORATION DU II NOVEMBRE - Programme de L'Union Nationale des Combattants (UNC) du mercredi 11 novembre : 10h15 : rassemblement et dépôt de gerbes au monument aux Morts de Bazouges : 11h00 : rassemblement et dépôt de gerbes au monument aux Morts de Hédé suivi de remises d'une croix de combattant et d'un diplôme de porte-drapeau. Seulement 6 personnes pourront être présentes aux monuments aux morts. Interdit au public. Etant donné le contexte sanitaire, le vin d'honneur est annulé, le port du masque et la distanciation sociale seront respectés.

BAR'ZOUGES / CE QUI NOUS LIE - Le dicton du jour : Confinement en novembre, ... Noël en décembre ! Le lien social et culturel est plus que jamais nécessaire dans ces périodes de turbulences. Malgré toutes les précautions sanitaires que nous avons su mettre en œuvre avec vous ces derniers mois, le Bar'Zouges est contraint comme vous de repartir en hibernation. Les événements de novembre (concert de harpe de Molène Galard et la conférence gesticulée « Au secours, le travail me brule ! ») sont, à ce jour reportés en décembre. Certains ateliers s'arrêtent transitoirement, d'autres seront maintenus par visio (QiGong, choeur "Battements d'Elles", voir les infos quotidiennes sur le site oueb).

Ces périodes moroses nous éclairent aussi sur notre belle capacité d'adaptation et notre inventivité dans l'adversité. Dans l'intérêt de tous les acteurs de notre commune, l'association CEQUINOUSLIE est plus que jamais à votre écoute pour récolter et mettre en œuvre vos suggestions, vos propositions qui éclaireront cette nouvelle parenthèse par l'intelligence collective.

Pour rester en contact avec le Bar'Zouges (barzouges@cequinouslie.fr), retrouvez-nous sur... www.cequinouslie.fr - Facebook : Barzouges Cequinouslie - Twitter :@barzouges.

THÉÂTRE DE POCHE/CE QUI NOUS LIE - Il était prévu en novembre au Théâtre de Poche : 2 spectacles, un concert et différents ateliers. Tous ces événements qui rassemblent du public doivent être annulés.

Dans l'éventualité où nous ne pouvions pas vous recevoir au théâtre, nous avons imaginé un nouveau document : le journal inhabituel du Théâtre de Poche. À l'intérieur, vous retrouvez des paroles de nos artistes partenaires, une façon d'être en lien sans se voir. Le 1er numéro est sorti début octobre et a été envoyé par voie postale à certain es d'entre vous, d'autres l'ont peut-être récupéré sur nos lieux de dépôts. Le prochain numéro du journal Inhabituel du Théâtre de Poche est en cours de rédaction et est prévu dans vos boites aux lettres autour du 20 décembre. Si vous n'avez pas reçu le 1er numéro et que vous souhaitez recevoir le journal chez vous, envoyez-nous votre adresse postale à suzanne.copin@theatre-de-poche.com Bien sûr, des spectacles sont prévus tout au long de l'année 2021 et ce dès le ME.6 janvier. Ils vous seront

INFOS PRATIQUES

PERMANENCES GRATUITES EN MAIRIE (SOUS RÉSERVE D'ANNULATION DE DERNIÈRE MINUTE)

Prendre rdv au 02.99.45.46.18

- M. SAVIN Technicien des Bâtiments de France Le Jeudi 12 novembre, de 9h45 à 11h00.
- Mr Louis JOUAN Conciliateur de justice,

Le mardi 24 novembre de 09h00 à 12h00.

- Maître SOLIGNAC Avocate
- Le mardi 3 novembre de 10h00 à 12h00.
- ASSISTANTE SOCIALE

Prendre rdv au C.D.A.S de Combourg, 02.90.02.77.00.

-BIBLIOTHEQUE

Ouverte le mercredi de 15h30 à 18h - le samedi de 10h30 à 12h30 et le 1er dimanche du mois.

M. ROCH DE REVOISIER - Architecte Conseil

Permanence 2x par mois en mairie de Tinténiac -02.99.68.15.68

CENTRE DE CONSULTATION

Un centre de consultation covid-19 a ouvert à l'espace sportif communautaire de Tinténiac. Pas de rdv avant avis préalable de votre médecin. Composez le 15

uniquement si les symptômes s'aggravent (difficultés respiratoires et signes d'étouffement).

présentés dans le journal#2 et bientôt sur le site internet.

VIOLENCES CONJUGALES / FAMILIALES Deux

numéros d'urgence : 3919 et 17.

Numéro d'urgence enfants maltraités: 119

MISSION LOCALE les

mardis de 9h à 12h à la mairie de Tinténiac. Information, orientation professionnelle pour les jeunes de 16 à 25 ans. Rdv au 02 99 82 86 00 https://www.mlstmalo.bzh Combourg, 02 23 16 45 45

POINT INFO JE UNESSE Maison des services.

3 rue de la Mairie, Combourg et 2 rue des Trente, Tinténiac. Contact Céline Goulet au 02 23 16

45 44

ESPACE INFO ENERGIE

A la Maison des Services de Combourg le 3^{ème} vendredi du mois, 9h30-- infoenergie@pausstmalo.fr

ADIL - A la Maison des Services de Combourg le let et 3^{ème} vendredi du mois, 14h-16h30. 02.99.78.27.27 adil35@wanadoo.fr

CAF - contact auprès de DÉCHETTERIE la Maison des services, 3 rue de la Mairie à maison-des-services@ bretagneromantique.fr

RELAIS LA POSTE -Epicerie PROXI 14 rue Jean Boucher Ouvert 7J/7

9h-12h30/15h-19h (sauf le lundi matin)

Contact: 02.99.45.46.32

MARCHÉ TRADITIONNEL Chaque mardi de 7h30 à 13h

12h. Rdv au 02.23.16.45.45 place de la Mairie à Hédé / **MARCHÉ BIO**

tous les jeudis de 16h30 à 19h30 au Mille -Club à Bazouges

ORDURES MENAGERES

tous les jeudis et TRI SÉLECTIF les jeudis 05 et 19 novembre.

Lundi: 14h-18h; du mardi au samedi: 9h-12h/14h18h.

CORRESPONDANT LOCAL OUEST-FRANCE

Monsieur Guu CASTEL au 06 70 52 37 97 ou aguy.castel@free.fr